

Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTERAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU
duJOURNAL.
Rue des Chambres n. 34.*Le PATRIOTE* paraît tous les jours, le lundi excepté. On pourra se faire à la bureau du PATRIOTE où on recevra les an-*nonces, lettres et avis; depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir. Les lettres et paquets doivent être**adressés PARIS.*

MONTEVIDEO.

PRIX

L'ABONNEMENT
3 francs par mois

ALMANACH FRANÇAIS.

Mercredi 8.—Prise de Tournay (Fland. Autr.) par le général Labourdenuoye (1792).

MONTEVIDEO.

novembre 7. 1843.

Nous avons donné sans les garantir les nouvelles apportées par le packet anglais. Des lettres particulières parlent aussi du rappel de M. Massieu de Clerval dont le remplacement serait M. le vice-amiral de Lassus; ces nouvelles si elles se confirment n'ont rien qui nous étonne. Le ministère d'intimidation aux ordres de M. Guizot nous trouvera toujours préparé à tout ce qu'il peut commander d'inique et d'injuste, rien ne nous surprendra de la part d'une administration qui concentre sous sa main, avec une activité inquiète, tous les éléments de force matérielle dont elle peut disposer; en même temps qu'elle cherche à ralier par la corruption et la faveur le plus grand nombre d'intérêts privés.

Il n'y a que quelques placides optimistes qui peuvent encore espérer, et avoir foi dans l'homme de Grand, rentré à la suite de l'invasion dans un sourçon de cosaques, et à qui la douleur auguste de Napoléon, forcée de fuir sa patrie sur un vaisseau anglais, inspirait cette noble exclamation: "les pleurs de l'ogre de Corse ressemblent aux larmes du crocodile!"

On a beau faire, beau dire, nous ne serons toujours pour lui qu'une poignée de factieux, complices du désordre de turbulents, intéressés aux révoltes; des insurgés qu'il faut châ-

tier comme il a naguère châtié les insurgés de Lynn et de la rue Transnonain; et pourtant la vérité est connue, en France sur notre armement et les raisons qui l'ont déterminé; comme ont pu le voir nos lecteurs par les nouvelles extraites des différents journaux français qui se sont occupés des affaires de la Plata. C'est de la nation et de la chambre des députés que nous devons attendre justice, et non d'un ministère qui se compose de M. le maréchal Soult, le représentant de l'obéissance passive, de M. l'amiral Mervill, l'auteur du traité nuptial il a attaché son nom, de M. Guizot enfin l'ordonnateur des ordres impitoyables, devant lequel, le droit, la justice doivent céder, pour obeir à la force et à l'intimidation. Si quelqu'un en doute qu'il lise le passage suivant extrait du journal Haïtien "Le Manifeste." "On a fait un accueil très empêtré à l'amiral français de Mages, qui est arrivé à Port-au-Prince le 15 juin, avec les frégates la "Nereide" la "Calypso," et le brick "le Génie." Il a eu avec les membres du gouvernement provisoire une entrevue dans laquelle ont été échangées, dit-on, les assurances du désir mutuel de remplir les engagements du passé et d'entretenir à l'avenir des relations de paix. Mais ces démonstrations amicales n'ont pas empêché les haïtiens de se mettre dans une très grande colère lorsqu'une indiscretion diplomatique leur a dénoncé l'aplise suivante, d'une dépêche de M. Guizot au consul de France à Port-au-Prince, M. Levaissier, qui, ou se le rappelle, fut en butte à des outrages à cause de la protection dont on l'accusa d'avoir couvert un français, coupable

envers les lois du pays. "Nous acceptons les faits accomplis aurait dit M. Guizot; mais une autre fois songez, monsieur, que lorsqu'un consul a, à sa disposition, sept navires de la marine royale, il est moins indulgent et parle plus haut et plus fermé que vous ne l'avez fait; du reste notre consul n'aura jamais tort en Haïti.

Que dire de cet étrange aphorisme, écrit le "Manifeste. Notre consul n'aura jamais tort en Haïti!" Quoi contre quoi? ou trahit-il nos lois, notre honneur. Volé consul vi ferait à notre égard les formes les usages, les regards que les peuples civilisés observent entre eux; et vous voudriez faire preuve de cette insâme doctrine: "Notre consul n'aura jamais tort en Haïti!" Ah! nous voulons bien croire que ce n'est là que l'opinion personnelle de ce ministre qui ne comprend pas même pour son pays les idées de dignité nationale, de ce M. Guizot qui rentre en France 1815 à la suite des bayonnes étrangères.

"Nous dénonçons cette phrase déloyale aux journaux français. Nous espérons qu'ils protesteront avec nous contre son indigne signification, car s'il en était autrement, nous perdions l'espoir de voir nos relations amicales avec la France se maintenir ainsi que nous le désirerions."

Il est certain que M. Guizot s'est montré dans cette circonstance ce qu'il est toujours: aussi violent contre les petits, qu'il est faible contre les grands. Et nous, ne serions pas étonné que le rappel de M. l'amiral Massieu de Clerval eût pour motif de s'entretenir

PROVOSTON.

BERTHAUD.

Un nombreux cercle d'amis personnels d'admirateurs de son beau talent ont accompagné les restes de Berthaud à l'église de Châlons, puis au cimetière Maximilien. Ses funérailles si triste et brûlée avant l'ago cette puissante et élevée organisation, nous nous sommes reposés au temps où, riche de ses vingt années, Berthaud entraînait la vie politique et littéraire, à la fin des derniers moments des premières décolonisations de 1830. C'est alors qu'il trouva sa programmation de la tâche impraticable au perte populaire, programme aussi plein de cœur qu'admirable de poésie;

Le poète est partout; prete c'est prophète.
À la royale orgie il vient à nobler la fête;
Aux humains de la bonté et de la trahison,
C'est à lui de servir l'abomination et le progrès;
C'est au fauteuil brûlé qu'il se meut et domine,
Il faut qu'avec son souffre auprès d'eux il s'assied;

Qu'il vienne, quand leurs pas tréboucheut au bascud,
Irrés qu'ils sont, graves les mots du Balzac;
Qui dans leurs coupes d'or de roses coquardées,
Il vers à flot le fiel amer qu'ont amers;
Qui dans de fûtes nuits, au clameur des tocsins,
Il aille de son d'igt maquer les assassinats,
Ainsi que les Caïns du peuple prolétair;
Soie à raccomme partout et truqués sur la terre,
Point de pitié sur eux la honte et les remords;
Sur eux le sang du peuple et le scandale des ingrats.
Avant qu'en fû de ciel versa à ciel le romarin;
Il faut que mihi fuis en deant graine à leur portes,
Jusqu'à ce qu'on arde de son serpent empoison;
Ce hautain domi dieuz tombent l'épée au corps.
Tel est, dans mon temps villa, la tâche du poète.
Nous l'acceptons sans peur, c'est vie inquiète,
Nous serons qui' souci du bûche et du feu,
Vouz sourriez le aérial de notre horizonte;
Qui n'a la liberté de tout dans l'ordre du quotidien,
Et que nous serrez bon, un morte à sa gueule,
Nous savons que nos doigts sur ces fusils secouans

Savent se brûleront à nos brasiers humains,
Que le pouvoir, grisé de l'or qu'un peuple a,
Sur nos fronts calcinés abattra sa masse;
Qu'aux murs froids des prisons, à l'heure de midi,
Savent nous n'aurons pas un rayon de soleil,
Et que notre jeunesse avec ses ailes vides,
Peut mourir dans les fers ou pourrir sur les galères;
Qu'importe si le peuple en nous rapporte peu,
Tourne ses pas vers nous et nous nous entourons;
Rien de tort ce qu'en fait le blâme à nos fous,
Ne viendra réjouir son Rêve-Glaive;
Ni la belle Râie au ciel le terrasse;
Ni l'ira vents établissons chi nous Ulysse;
Ni l'Espagne n'importe que avec ses cathédrales;
Où le sépè d'assister au mal est à être vaincu,
Ni les mères du Midi, si blanches dans leur peine,
N'ont le droit de faire à nos malades accordé;
D'autres que la fortune a partis à nos fous;
Ciel et la vie nous qu'on bail et qu'au fil,
Et sans s'inspirer si leur char en plumes;
Tout les murs du chemin de possesseur ou de loup,

LE PATRIOTE FRANCAIS.

"trop indulgent" et de n'avoir pas parlé "plus haut et plus ferme" puisqu'il avait à sa disposition "plusieurs navires de la marine royale."

Attendons-nous aussi à ce que notre conseil "n'aura jamais tort à Montevideo" pas plus que M. Levasseur en Haïti. Et n'attendons pas pour vaincre que l'on mette à ses ordres un amiral moins "indulgent" et plus "ferme." Ne comptons que sur nous mêmes ; réisons un peu, serrons nos rangs, nous possérons tous les éléments de succès, l'occasion ne tardera pas, nous l'espérons, à le prouver. Et alors M. Guizot acceptera les faits accomplis.

NOUVELLES DU SOIR.

Hier nous avons fait connaître à nos lecteurs la protection accordée par un de nos navires, à une embarcation prise en flagrant délit de communication avec l'ennemi. Aujourd'hui c'est "Nacional" qui dénonce un fait non moins grave, il s'agit d'un affront fait par l'amiral Brown au pavillon britannique; il aurait dit-on force un navire naviguant sous ce pavillon, à se soumettre à une visite vexatoire et violatrice du fameux "memorandum" anglo-français. Donnant pour raison à cette violation, le blocus de Montevideo, le "Nacional" en dénonçant ce fait, en appelle à l'équité et à l'impartialité de M. le commodore Purvis.

La commission chargée d'examiner les dépôts de vivres de cette ville, n'a rien trouvé qui reclame son attention; l'abondance des articles de première nécessité, leur excellente qualité ainsi que la modicité de leurs prix ne laissent rien à désirer.

Le chef politique et de Police dont la sollicitude est bien connue pour toutes les améliora-

Il vont, car le Seigneur à leur sole choisit
A dit d'aller partout suivant leur fantaisie.
Oh! nous aimions bien aussi les deux îles
Et l'existence molle aux plaisirs plâtrés,
Et l'ottomane rose et les tapis de Perse,
Et le bateau créole où l'esclave vous berce,
Et l'on à prodiguer sur les tables de jeu,
Et l'amour, palpitez, aux deux ailes de l'œil
Oh! nous savons combien il est suave à l'âme

Le regard délivré d'une amoureuse femme,
Et embelli est joyeux l'bracelet qui rive et doct
Sur le feston de fleurs ou la couronne d'or!

Mais de ces frivles tableaux que notre oeil se détache!
C'est loin d'être révulsé que le devoir adjoint,
Pour lui, poème poète au peuple croire...
Nous devons parcourir l'espace mesuré.
Et nous épouserons tout ce que nos génies
Perdront d'aimer, de mises harmonies.
Soupirs, larmes de cœur, espoir et amertume,
Rêves palpitants, tout jusqu'à nos avenir,
Oui, nous deviendrons tout pour dire à notre France :
Paix à toi, pauvre mère! à nos da l'espérance!
Peuple, quand je serai brisé aux pieds, et qu'un volcan
Est près de rompre, il faut dresser sa tête au camp,
Vaincu comme un osselet, sans relâche et sans trêve,
Au risque d'y tomber, si le cratère creve!
Oh! surtout, quand le soleil brille sous nos yeux,
Est le sol ensorcelé et dormant, sous aieux,
Où qu'alors il est bien, dans les grands jours d'alarme,
De tout abomination pour veiller sous les armes!

tions matérielles et morales que reclame la situation de Montevideo a décreté ce qui suit :

Tous les samedis les habitans seront tenus de balayer le devant de leurs maisons, et de réunir en tas au milieu de la rue la terre qui en provient.

Il est expressément défendu comme par le passé, de jeter dans la rue les eaux et les ordures provenant des maisons, sous les peines de quatre piastres d'amende et quatre jours de prison la première fois, le double la seconde, et le quadruple la troisième.

Un autre décret ordonne à tous les propriétaires de voitures de se présenter à la police jusqu'à jeudi prochain 9 du courant, pour justifier de leurs titres et recevoir une papelette qui les autorise à circuler dans la ville.

Hier quatre passos de l'ennemi se sont présentés à nos avant-postes; à leur dire, les soldats d'Oribe sont dans la plus complète démolition.

LE CHEF POLITIQUE ET DE POLICE DU DÉPARTEMENT.

L'expérience ayant démontré que la pratique de ne pas publier le nom des personnes qui sollicitent des passeports, occasionne de graves préjudices au commerce par la société avec laquelle ces débiteurs de mauvaise foi laissent une caisse trop pleine, le gouvernement a ordonné au chef politique de n'expédier aucun passeport sans préambule publicitaire, et en ce qui concerne l'ordre :

Art. 1er. A compter du 7 du courant le département de police n'expédiera aucun passeport sans préalablement et pendant 3 jours communiquer le nom de la personne qui le sollicite.

2. La personne qui sera entraînée avoir solidité, ou soit d'un passeport avec un nom non énumérant le supérieur sera considérée et traitée comme trahisseuse.

3. Publié par edict et dans le journal pendant 6 jours.

M. Andres Laxar.

Nous ne saillirons point à nos pieux mandats,
Selon les temps divers, poète ou soldat.
En vain ces fronts joyeux que la virilese ride
Voudraient nous enchaîner dans leur peine aride,
Fêtris et conspuant une armée de vingt ans!
Hardiment n'a-t-il pas foulé la terre,
Et que nous fait à nous, sul de fleurs os crânes?
Le casse ou l'organ, la vie ou le triomphe?
Le peuple marche, marche, et ne recule pas!
L'avant! L'avant! l'avant! dans notre route,
Notre étoile perdue à nos yeux se déroule.
Sereins au front, les flots ne nous s'ont pas fait amers;
Il est là beau monsieur à trouver sur les mers!
Qu'importe, on traversera le flux de tant d'âmes,
Si l'autre est fortuné d'échapper que que bordée!
Nos casques sont bons et chuds; dans ces têtes de fer,
Nous vaincrons apprister à tre sa g pour enjou!
Et pain, viande la rive n'e tend autre à vivre;
Qu'à ces gâlles il n'eut nos yeux pourtant aveugles;
Qu'au temps accoutumé des grandes actions
Aient combé sous nos pas les étaillées;
Un jour, quand l'âme sera dans ses entrailles
Et lofflé pour jamais la mine des batailles,
Quand les peuples, heureux d'un bonheur mortel,
N'iroit plus pour les rois s'forgier en doct;
A cette être d'amour qui lorte sur nos têtes;
Nous brûlerons nos vêts au feu de l'empêche;
Nous reviendrons au printemps dans nos champs,
Au fuyer paternel d'attendre d'au-à-en chasse.
Et last il n'a pas été dans sa poste de voir s'accou-

FRANCE.

Paris, 10 aot.

Une importante manifestation a eu lieu à Paris à l'occasion du 14 juillet. Les députés de l'extrême gauche et les nobilités du parti démocratique se sont réunis pour célébrer par un banquet la gloire anniversaire de la prise de la bastille. La réunion avait aussi pour but de donner un témoignage d'adhésion et de sympathie à la cause de l'opposition qui marche à l'assaut de géant sous la puissance impétueuse d'OC n°1. Une heureuse idée avait confondu dans la même fête la prise de la bastille et le mouvement révolutionnaire : toutes les émancipations se tiennent par la main.

Le banquet préparé par M. Arago a eu lieu avec le plus grand succès, des toasts chaleureux ont été portés et vivaient à l'audace.

La prise de la bastille doit évoquer bien mal aux oreilles de M. Guizot et compagnie pour une bastille qui tombe en élévation sous déshéritée, comme on le voit tous n'auront rien perdu au changement.

M. le duc de Nemours est arrivé dans nos départements et est arrivé en poste dans la ville du Mans. Il est descendu de sa voiture sur la place des Jacobins, où il a trouvé le maire et son adjoint qui l'attendaient sous l'arc de triomphe de la promenade. Le maire s'est exprimé en ces termes :

Discours adressé par M. le maire à S. A. R. Mgr le duc de Nemours.

Aujourd'hui, quand les princes se présentent aux populations, ce n'est plus comme autrefois, pour leur dominer des hommes; c'est pour connaître leurs besoins, pour établir des liens sociaux.

Ces rapports doivent être entre les citoyens et les principes de l'état, en témoignant plus d'indépendance chez les uns, ne retranchant rien à l'autorité des autres. C'est à mesure que se développe chez les peuples le sentiment de leur dignité, s'accroît la considération de ceux qui ont pacté à leur tête.

Prince, la contrée que vous traversez attend encore les améliorations matériales qu'il lui ont été promises, qui lui sont dues. Elle avait été obtenu, à son tour, ces grandes voies de communication qui, en augmentant les forces vitales d'un pays, apportent à la civilisation une puissance nouvelle, et, depuis longues années, il n'a été tenu compte, le si de ces brevets, ni de ses droits. Puisse votre présence devenir pour nous un gage de réparation.

Et ce premier vœu, il présentait bien mieux la tâche réservée, lorsqu'il écrivait les strophes qui suivent :

Que l'on nous tienne compte un peu de nos faiblesses,
A nous qui dit l'avois battant toutes les égues,
Finissons si souvent la journée à minuit!
Car ce n'est pas pour nous que nous suivons ce drame,
Et que pour l'achever nous lui jetons notre ame

Dans le jour comme dans la nuit.

Qui importe après tout ces drames? Notre vie,
Poëtes, est marquée avant d'être vivie!
I. fait bien pas pas y marcher. Nous ironie,
Tant que dans la poitrine où notre coeur palpite
Nous sortirons bouillir le sang qu'il précipite;

Toujours, toujours nous marcherons.

Bertrand a en effet marché jusqu'à ce que le malheur lui ait manqué. Il est mort pour ainsi dire la plume à la main. Il voulait relire, pour l'anniversaire du 14 juillet, sa pièce intitulée *Les Bastilles*; mais ses forces ont failli au courage.

Les amis de Bertrand vont s'occuper de mettre en ordre ses poésies qui n'ont jamais été publiées ou republiées; le produit de la vente sera le seul legs du poète pour ses vieux parents.

(Charente)

LE PATRIOTE FRANCAIS.

« Vous entrez dans la ville qui est le centre du mouvement commercial et industriel du département ; et vous savez, prince, que l'intelligence des intérêts matériels n'exclut pas chez-e-là les pensées d'un ordre plus élevé. Signé par la constance de ses actions politiques, dévoué au principe de la souveraineté nationale proclamé par la révolution de juillet, elle considère les réformes progressives et pacifiques comme la conséquence de ce principe ; car elle ne croit pas que l'ordre grand puise avoir pour résultat l'immobilité.

« Mais si notre cité se montre jalouse gardienne des conquêtes populaires, elle oublie toutefois les très mêmes politiques. Les anciennes luttes, qui divisaient si longtemps les provinces de l'Ouest, ont cédé dans nos murs. De toutes nos querelles intérieures il ne reste plus que le désir ardent d'en essor le courroux par un rapprochement durable, qui unitra tous les esprits dans un seul sentiment, le sentiment national. La meilleure garantie de l'ordre est le courroux de tous les hommes bons et zélés et éclairés à la réalisation du gouvernement représentatif.

« Je me félicite, prince, d'être auprès de vous l'intermédiaire des idées de conciliation. Je me félicite de pouvoir, au nom de la cité, vous exprimer encore ces espérances.

« Notre population s'empresse autour d'un jeune prince ; c'est qu'elle estime qu'il doit, par ses tendances communes par son âge, appartenir à la jeune génération. Elle n'oublie pas, d'autre part, que les chambres, vous ont désigné pour présider au gouvernement de l'état durant les difficultés épreuves d'une minorité. Si l'avenir vous réserve ces hautes et pénibles fonctions, on vous verra, nous en avons la confiance, donner à la liberté tout à garanties désirables, accorder avec sincérité les institutions représentatives, maintenir au delà la dignité de la France, renoncer avec les traditions générales de la vieille politique française, et prouver que les révoltes ne devront pas placer un peuple au dessous du ce qu'il était, alors qu'il obéissait aux volontés abbreviées des rois.

« Tel est, prince, les vœux de nos concitoyens, préoccupés des destinées futures de la France, i-s ne demandent à ses représentants rien de plus que de se montrer dignes d'elle. La nation veut être libre et tenir fidèlement sa place dans le monde. Qui ses chefs s'inspirent du sentiment public, qu'ils acceptent une glorieuse communauté de principes, et l'affection d'assez forte leur facilitera les moyens de devenir grands en assurant la grandeur du pays.

« Pour vous, prince, rapproché du rang suprême par un de ces événements qui bousculent à corps perdu les destines, vous avez pu déjà puiser de graves enseignements dans les épreuves cruelles de votre famille, aussi bien que dans le soutien des vicissitudes royales. Ils vous inspireront de patriotiques desseins, et la renommée de la France ne vous manquera pas. On calomnie la concorde populaire jusqu'à l'accusé d'ingratitude ; elle n'a oublié ni les pères, ni les actes des princes et des grands citoyens qui ont laissé d'éclatants témoignages de leur dévouement à la gloire et à la prospérité de la France. »

« Le prince, dit le *Courrier de la Sarthe*, ne parut pas doué d'une mémoire tout-à-heu aussi ; il ne récita pas avec assurance ; il a conservé le débit traînant, incertain, d'un écolier.

« Le discours achevé, le prince s'est tourné vers M. le président, et l'a prié de lui indiquer où se trouvait la garde nationale, exprimant le désir de la passer à la revue avant les troupes régulières. M. le président avait dû faire sans doute faire connaissance au prince que de toute garde nationale déchue, deux compagnies seulement subsistaient encore, la compagnie d'artillerie et celle des sapeurs-pompiers. Elles étaient rangées dans le quinconce. Le prince s'est approché d'elles, et la revue s'est faite rapidement. »

(Commerce.)

« Ces mémoires distribués aux deux chambres contre un décret d'autorité communiqué par M. Guizot, ministre des affaires étrangères, étaient des faits tellement graves que nous nous sommes réservés à les exposer exacts si l'on ne nous avait communiqués les pièces à l'appui, et si elles n'étaient attendues par M. Bichard, ministre des affaires étrangères des raisons qu'en sont les victimes. Nous n'en retiendrons que le résultat.

En 1813, M. Lavit, négociant français établi à Vitoria (Espagne), fut contraint de fournir des vivres aux troupes franquistes, qui le pays ne voulait plus nourrir. Une ruine complète ne fut pas le seul résultat de cette crise : que la fortune lui avait imposé : il fut jeté en prison pour avoir fourni du pain à nos soldats. Rendu à la liberté, il vint à Paris et déclara le remboursement de ses dettes. Le gouvernement français lui répondit qu'aux termes des traités il était rebouteur de l'Espagne. Il reconnut alors au gouvernement espagnol, qui lui répondit à son tour qu'aux termes des traités il était créancier de la France.

Ainsi placé entre deux difficultés éminentes, M. Lavit parut des études à chercher son véritable débiteur. Enfin, après la révolution de juillet, vers la fin de 1831, M. le maréchal Soult demanda aux chambres d'accorder à M. Lavit, et à d'autres créanciers qui se trouvaient dans le même cas, une indemnité égale au montant de ses dettes ; le chômage empêcha du direct accès à ce projet.

M. Lavit s'effaça d'ailleurs à observer qu'il n'y avait pas de grâce à lui accorder : il s'agissait simplement de céder, par la voie diplomatique, qui de la France ou de l'Espagne avait à le payer. Il eut soin de présenter la demande de cette solution un an avant la clôture de l'arbitrage. Seul de la demande comme ministre des affaires étrangères, M. le duc de Broglie reconnut que ni l'Espagne, ni la province de Vitoria n'étaient débiteurs de M. Lavit, mais il n'ajouta pas que c'était à la France à payer.

M. Lavit s'adressa au conseil d'état, qui se déclara incomptent, et aux chambres, qui accueillirent ses protestations avec le plus grande faveur. Pendant ces démarches, deux de ses enfants meurent de la grippe, dans toute la vérité de l'expression.

Enfin M. Molé prend l'avis d'une commission composée de M. Siméon, le Dr Rossi, F. Faure et de Varetz, qui déclarent à l'unanimité que les réclamants ont un titre nouveau sur la France, et que c'est au département des affaires étrangères à les faire payer. M. Molé se décide à rendre compte de l'affaire au roi. Il résulte du rapport approuvé par S. M. le 5 mars 1832 que la crainte de M. Lavit retombe à la charge de la France, et que le département de la guerre doit, s'il y a lieu, se charger de la liquidation de cette dette.

M. Lavit s'adresse à la guerre, qui répond que l'accordéon d'août 1816 est clos pour le moins, et qu'il ne peut payer ; le conseil d'état reconnaît que le refus de la guerre est fondé. Il n'est pas jugé que de la question d'exécution par le département de la guerre ; la question diplomatique ne le regardait pas. Le malheureux Lavit revint aux affaires étrangères. M. Thiers reconnaît que son département doit, à défaut de la guerre, exécuter la décision royale. En conséquence, le ministre nomme une commission mise dans le sein du conseil d'état pour déterminer l'importance de la dette. Il dit ensuite à M. Lavit : *Lorsque l'opération sera terminée, il m'en sera rendu compte, et je présenterai aux chambres un projet de loi autorisant le paiement des sommes réclamées.*

La commission présidée par M. Parayre fait le règlement et reconnaît qu'on doit à M. Lavit, en particulier, la somme de 130.000 francs.

M. Guizot arrive au ministère, et il donne l'ordre de préparer le projet de loi.

Le malheureux Lavit se croit au terme de ses peines ; il n'en n'est rien : d'abord la présentation du projet est reportée d'une année. Sa situation était horribile, il venait exposer sa détresse, il est mis à la porte du ministère par le commissaire de police M. Voïsse.

En 1842, M. Guizot adopta un nouveau système. Pressé de demander le crédit, il répond verbalement qu'il n'est pas lié par les engagements de ses prédécesseurs. Lavit, accompagné de sa femme et de ses deux enfants qui lui restent, pénétra de nouveau dans l'intérieur du ministère ; il se présente au supplice, on lui rajouta de se retirer ; il insiste, la garde refuse l'ordre de la faire ; Mme Lavit et ses enfants poussent des cris déchirants, la scène est affreuse ; les pauvres sont conduits chez M. Voïsse ; on emporte Mme Lavit dans la cour : ils étaient tous exténués de d'âge et de besoins. M. Voïsse émit de la triste réflexion, en rentrant au ministère, et il se résolut pour promettre à M. Lavit au cours de l'année la paix et de sa grâce.

Trois semaines apres cette scène, le ministre envoyait à la ma heureuse famille 200 francs !

L'heure arrivée, Lavit, sans vêtements, sans feu, sans pain, est attaqué d'un fluxion de poitrine ; il meurt ; on demande un nouveau secours au ministère pour le faire enterrer, pour que la veuve ne meure pas elle-même de faim et de la maladie qui la consomme. On envoie enfin 300 francs. Il va trop tard : Mme Lavit meurt six jours après son mari.

De pauvres ouvriers ont recueilli les deux orphelins qui ont survécu.

Ainsi dans la cours de cette longue instance, quatre personnes sont mortes de misère et de faim. Deux enfants qui restent n'existent que par la charité de pauvres ouvriers. M. le ministre enfin a pris un parti : il vient d'écrire à la date du 23 mai que le conseil des ministres a décidé qu'il n'y a pas lieu de présenter le projet de loi.

Tous sont les phares de cette longue affaire. Malgré les engagements formels pris par plusieurs ministres des affaires étrangères, les héritiers Lavit se trouvent aujourd'hui sous le coup d'une décision de nos lieux qui n'est pas même motivée.

(Séle.)

PETITE CHRONIQUE.

L'oreille clairvoyante. — Étienne Poissieu, ouvrier lithographe, est traduit devant la police correctionnelle (7e chambre) avec la prévention d'avoir mendié en feignant des infirmités.

M. le président. — Vous avez un bon état, vous êtes jeune, fort, et vous demandez l'aumône en ayant recours à un pitoyable subterfuge. Vous vous êtes fait passer pour être atteint d'une épilepsie complète.

— Poissieu. — Regardez donc mes yeux, ils sont comme des portes et clé. Ce n'est pas avec des quinze francs que j'aurais pu dire que j'étais aveugle.

M. le président. — Nous allons entendre l'agent qui vous a arrêté.

L'agent. — J'ai aperçu le prévenu ayant les yeux fermés, marchant avec peine et se guidant avec un bâton ; et demandant l'aumône. Il portait un bonnet de police, avait un pantalon rouge, et se disait ancien militaire.

M. le président. — Qui vous a fait penser qu'il n'était pas aveugle ?

L'agent. — D'abord, j'ai pensé qu'un ancien militaire aveugle n'en serait pas réduit à demander l'aumône ; et puis, un passant lui ayant jeté un sou par terre, il a avancé de quelques pas, s'est baissé, et a mis la main dessus sans se tromper.... Alors je l'ai arrêté.

M. le président. — Que vous a-t-il dit alors ?

L'agent. — Il m'a encore soutenu qu'il était aveugle, et qu'il sortait du 10e régiment de ligne ; mais quand il a vu que je l'emmenais sans ajouter, foi à ses paroles, il m'a dit : « Ah ! bien ça m'embête de jouer à l'aventure.... J'y vois clair à présent, et la preuve, c'est que je vous avouerai que vous êtes diaboliquement laid. »

Malgré les dénégations de Poissieu, le tribunal le condamna à six mois d'emprisonnement.

(Commerce.)

AVIS.

On demande un sous-maitre dans l'Institution de M. L'abbé Paul, rue du 25 Mai n° 342.

AVIS.

Les syndics dans les assurances du défunt P. Tilbet ont dans leur dernière réunion résolu d'envier pour la troisième et dernière fois tous les créanciers du défunt, de se présenter à la réunion qui aura lieu le lundi 13 du courant à midi, au domicile du syndic Huguet, magasin de comestibles (quadre du Lion d'or) lesdits créanciers sont invités à ne pas oublier d'apporter toutes pièces y relatives, soit comptes ou notes réglés ou non réglés, et surtout ne pas oublier le jour et l'heure. Les syndics ayant re-

LE PATRIOTE FRANCAIS.

solu et adopté, de ne reconnaître aucun compte, passé l'époque fixe ci-dessus.

Pour que cette décision parvienne à la connaissance de tous, elle est publiée dans les journaux, le Patriote et el Nacional.

Montevideo le 3 novembre 1843.

Les Sindics.

AVIS.

La commission directrice des actionnaires pour l'achat des droits de la douane pour l'année 1844, invite M. les actionnaires à se présenter le 13 du courant à midi à la salle des sessions en la maison de D. Antonio Musso rue du 25 Mai, pour prendre connaissance des travaux de la commission jusqu'à ce jour, et procéder à l'élection des membres de celle-ci en remplacement de ceux qui ont renoncé. La commission recommande à M. les actionnaires la plus particulière assistance, au profit de ceux qui pour quelque motif marqueraient d'y assister, qu'ils les considèrent comme faisant partie de ceux que la majorité aura résolu sur les points en litige à la discussion de M. les actionnaires.

Montevideo 7 novembre 1843.

AVIS DIVERS

AVIS.

NOUVEAUTES.

M. les Marchands tailleur et confectionneurs trouveront au nouveau magasin run des Trente-Trois numéros 126, pre-quinzenes du café du Commerce, un magnifique assortiment d'étoffes pour gilets et pantalons, tels que jacqués, coulisse, cachemires, satin, sagornet, toutes sortes unis, gros-grains, matelassés, velours unis et brochés, cravates, serges, ganses, doubleuses, boutons, et un choix de tout ce qui concerne leur état.

Les dames du magasin ne négligent rien pour obtenir, par la modicité de leurs prix, la confiance des acheteurs.

AVIS.

Dans la nuit du 2 ou 3 courant il a été trouvé sur la place de la Constitution, au croisement de la rue de las Camaras, un cache en or, enveloppé d'un double papier de soie et ordinaire. Il sera immédiatement rendu à la personne qui pourra en démontrer l'exact signalement au bureau du Patriote, rue de las Camaras numéro 34 et désigner la châsse qui est gravé dessus.

AVIS.

Les passagers arrivés en janvier 1841, portant compte de Jean Pierre Jaureguiberry dit Joujou à bord du navire Alphonse Capaigne Dubertrand et qui ont des cautions en France sont invités à passer à la maison Garat dit Etchechoury rue de la Convention pour payer le montant de leur passage; dans le délai de 10 jours, & de fait de comparution, ils sont prévenus que les titres vont être renvoyés en France pour poursuivre les cautions.

Jean Pierre Biscay.

Mandataire général dudit J. P. Jaureguiberry.

AVIS AU COMMERCE.

Par suite du départ pour la France de M. Etchechoury, la liquidation de la maison Aymar, arrêté au terme de sa mort, sera faite par M. Arbez le libellé ex-chancellerie du Consul général de France, qui a été mis de l'accord pourvoir à cet effet.

AVIS.

Des dames Sangrias, habitant une sorte joie mais on, doivent louer, à un francs, une ou deux pièces en vente ou grange.

S'adresser au bureau du journal.

AVIS.

Messieurs les créanciers de feu Mme Gras, sin Dahlia, rue du 25 Mai, n° 174 et 176, sont invités à remettre leurs comptes audit domicile dans le plus bref délai possible.

AVIS.

On désire acheter un bon billard, la personne qui en possède un, peut s'adresser à M. D'Orsay, pharmacie de L'Institut, qui indiquera la personne qui en a besoin.

AVIS.

Le navire français La Clemence, capitaine de régularité devant partir par contrat, le 31 au ce mois, messieurs les passagers vont percevoir qu'il doivent régler le montant de leur passage, chez messieurs E. Raymond et Thor, rue du 25 Mai numéro 108.

AVIS.

On prie les personnes qui auraient trouvé deux anneaux d'or, dont l'un porte les initiales M. G., l'autre étant brisé et portant dans l'intérieur les initiales A. G. M. C. G., de vouloir les faire rapporter au bureau du Patriote, on remettra le montant de la valeur de ces objets à la personne qui les rapportera, ou pourra en donner des renseignements.

TRIBUNAL MILITAIRE.

Le tribunal militaire pourront se tenir dorénavant dans un local plus spacieux, fait savoir que désormais les causes qui s'y discuteront seront annoncées par le préfet par anticipation afin que les officiers et les citoyens qui voudront assister à l'ordre qui regne dans les actes judiciaires puissent y assister.

Ligne des fortifications dans le quartier nord, curdie et demi du Porton principal.

Octobre 6 1843.

AVIS.

Le sieur Jean Deghenibandy, ayant vendu son magasin, situé au do. 110, à M. Chavelet, & si les personnes qui ont des comptes dépendant du dit magasin, de se présenter jusqu'au dix-huit du courant.

AVIS AU COMMERCE.

M. Devaux, capitaine du brick français Indien, autrement commandé par le capitaine Biéron, à l'honneur du pétrolier que les personnes qui ont des comptes à régler de ce navire sont invités à les présenter, chez M. L'abellé et fil, négociant, jusqu'en 18 du courant, suite de quoi, ils seront réglés qu'au retour du navire en France.

Montevideo, 7 octobre 1843.

AVISO AL PUBLICO.

El abajo firmado pone en conocimiento d. I. publico, que se retira para el Rio Grande, de donde en este piso es su procurador con pleno poder; cuyos individuos es D. J. e. J. a quien que se Sosa, e n el cuál se era indicado para que se tuviera las reuniones necesarias.

Montevideo, 8 de Octubre de 1843.

José Q. Fabre.

AVIS.

On peut trouver à louer une grande maison soit à un rez de chaussée, soit à étage, offrant pour le prix entières garanties possibles. Les personnes qui en auront, sont priées de s'adresser au collège français de Mme Guyot, Rue Washington n° 82, ancienne Rue San Diego.

AVISO.

Al público que se ha vendido la finca sita en la calle de Mission, de la propiedad de los señores D. Tomás Dorigo y D. Pablo Peró, los señores que tienen cuenta contra dicha casa, ocurrirán dentro de seis días.

Montevideo, septiembre 30 de 1843.

AVIS IMPORTANTE.

Livres à vendre récemment reçus de Paris et qui se trouvent de resto dans l'atelier du M. Publio Paul, rue de 25 Mai n° 342. Témoigne frangais Espagnol et Espagnol français reliure très riche; id. tout en suédine. Vie privée Sangais espagnol et espagnol français par T. Boudila. Histoire de Napoléon avec sa traite, plans de batiments etc par Norvins. Physique avec planches par Biot. Géodésie ou traité de la figure de la Terre, comprenant la Topographie, l'arpentage, le nivelllement, la Géométrie terrestre et astronomique, la construction des cartes etc par Finlayson professeur de la faculté des sciences de Paris. Ouvrages complètes de Molière, Histoire de la révolution française par Thiers. Cartes géographiques séparées. Matematicas. Grammaire de Chateaubriand.

AVIS.

Nos renseignements sont demandés par leur famille, sur le sort des nommés François Subra, nain, natif de Marquita, qui se trouvait en 1819, 20 et 21 chez José María sur le n° 16. Et Etienne Borghez, natif de Marcellio aged de 23 à 24 ans.

Les personnes qui pourraient en savoir sont priées de s'adresser au bureau du "Patriote" où des communications importantes sont déposées pour les intérêts.

AVIS AU PUBLIC.

En réponse à l'entretien de Mademoiselle Narro de Lira, insérée dans le N° 1110 du Nacional, M. Joseph Reynaud répond:

1.º Qu'il ne refuse pas de payer le loyer de l'imprimerie Orientale; mais qu'il ce fasse sans contestation avec la dite dame pour la quote de ce loyer.

2.º Qu'une fois cette contestation terminée, et le classe du loyer fixé, la commission de ses prélèvements soit établie.

3.º Que l'imprimerie de cette dame est libre depuis le 30 juillet; il écrit, et ayant été informé que M. Reynaud quittera l'imprimerie Orientale le 1er juillet 1843; le 30 juillet M. Reynaud sera à la vente, et la propriété de la maison était vendue depuis le 15 que M. Reynaud la quittait. Ainsi en fut, donc à la dite propriétaire. La preuve en sera faite au besoin.

AVIS.

Les personnes qui désirent apprendre à danser, le bâton ou la contre-pointe, toutes les personnes à la salle située rue d'Agoa, n° 181.

S'adresser à M. Baptiste Carbuccel.

Le Gremet, Jr. BRYNAUD.

Imprimerie Constitucional, Rue de las Camaras No. 24.